



ASSOCIATIONS : dossiers de subvention

Les subventions permettent d'apporter un soutien à des activités d'intérêt local.

Cette aide municipale peut prendre plusieurs formes : subventions financières (fonctionnement et investissement), aide matérielle (prêt de salle ou de matériel gratuitement ou mis à disposition de locaux de stockage gratuitement également).

Une subvention n'est pas automatiquement attribuée ou renouvelée. La décision est à l'appréciation de la collectivité et dépend notamment de ses capacités budgétaires et de l'intérêt du projet pour l'ensemble des administrés de la commune.

La première démarche pour une association consiste à faire connaître ses activités et son projet auprès de la Municipalité.

Pour ce faire, l'association devra constituer un dossier de demande de subvention précisant les objectifs du projet, son contenu, le public concerné, les moyens mis en œuvre, les points forts...

Pour solliciter une aide financière : retourner le dossier de demande de subvention (à disposition à la Mairie), accompagné des pièces justificatives **avant le 15 Février 2017. Les dossiers doivent être complets pour être instruits et acceptés.**

La Mairie (ipns 28.12.16)